

Communiqué de presse - 02/12/2022

POLITIQUE DE LA VILLE / CONTRAT DE VILLE

Appel à projets 2023 : dépôt des dossiers jusqu'au 16 janvier

CALENDRIER

Dépôt des projets sur la plateforme
Dauphin du 01/12/22 au 16/01/23

Sessions d'échanges individualisés
avec les porteurs - à partir de la mi-
février 2023

Renseignements

Unité politique de la ville
10, place François-Mitterrand

02 51 47 49 08

Du lundi au vendredi

8h30 > 12h30 et 13h30 > 17h30

Plus d'infos sur
www.larochesuryon.fr/cdv/

Signé en février 2015 entre l'État, la Ville de La Roche-sur-Yon, l'Agglomération et l'ensemble des partenaires concernés, le Contrat de ville 2015-2020 a permis d'agir pour plus d'égalité sociale et territoriale, au service de la qualité de vie de tous les habitants des quartiers prioritaires.

Prolongé jusqu'en 2023, le Contrat de ville lance son appel à projets pour l'année prochaine. Les associations et équipements de quartier, les services ou établissements publics et les collectifs d'habitants sont donc invités à déposer leurs dossiers sur le site de l'Agence nationale de la cohésion des territoires <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> **jusqu'au 16 janvier 2023.**

Les financements alloués en 2023 prendront en compte les objectifs suivants :

- la place des femmes dans les quartiers ;
- le soutien aux actions de solidarité et d'aide aux habitants en situation de précarité ;
- l'accès à l'emploi ;
- la lutte contre la fracture numérique ;
- la continuité et réussite éducative ;
- l'offre d'activités, de loisirs et d'animations ;
- la lutte contre les discriminations sous toutes leurs formes.

